

16 décembre 94

Monsieur le Préfet de la Charente
Maritime

17000 LA ROCHELLE

Nos réf. : 2157/DEL/GT/mt
Objet : Epannage de boues par la SAUR à Esnandes
Réf. : Votre transmission GB/MFD du 29 novembre 1994
P. J. - une carte de situation des prélèvements
- un tableau récapitulatif des résultats d'analyses

Monsieur le Préfet,

Par lettre reprise en référence, vous me consultez à propos des épandages de boues de station d'épuration de la SAUR sur les terres agricoles d'Esnandes (incidences éventuelles sur la zone conchylicole voisine).

Mon laboratoire a procédé à une enquête sur le site les 1er et 5 décembre derniers. Divers prélèvements ont été effectués au voisinage des claires (eaux de ruissellement) et à l'intérieur des centres d'expédition (eau de mer et coquillages).

Parallèlement, les Services Vétérinaires ont prélevé des échantillons d'huîtres dans les établissements.

Les observations effectuées permettent de constater que les eaux douces prélevées dans les fossés bordant la zone ostréicole présentent une certaine contamination fécale dont il est difficile de préciser l'origine. Un lien avec l'épandage récent de la SAUR est peu probable, puisque l'on trouve également des germes dans un fossé sans relation directe avec le champ concerné.

En situation météorologique normale, les établissements conchylicoles semblent assez bien protégés des eaux de ruissellement issues des terres agricoles grâce à un talus et un fossé de ceinture. L'évacuation de ce fossé se fait à la mer par l'intermédiaire d'une pelle.

En période de fortes pluies, les zones marécageuses voisines du complexe peuvent être inondées et l'hypothèse d'une arrivée d'eau plus importante à la mer est plausible. Les claires me paraissent toutefois à l'abri de la submersion sauf circonstances réellement exceptionnelles.

Par ailleurs, il n'y a pas de concessions de cultures marines sur l'estran à proximité du rejet.

Le risque majeur encouru serait donc une alimentation en eau contaminée des établissements par les prises d'eau à la mer. Il s'agit d'un risque limité car :

- des phénomènes de dispersion de la pollution s'opèrent dans le milieu marin,
- l'eau utilisée par les établissements subit une décantation et un lagunage en réserve qui améliore sa qualité,
- les établissements ont la faculté de s'isoler du milieu extérieur jusqu'au retour à des circonstances d'approvisionnement normales.

Les analyses effectuées (dénombrement des coliformes fécaux) indiquent que l'eau de mer et les coquillages prélevés dans les établissements lors de l'enquête présentaient une salubrité satisfaisante. Les résultats des Services Vétérinaires vont dans le même sens.

Malgré le constat plutôt favorable effectué, il me paraîtrait prudent d'éviter les épandages de boues de station en amont du complexe car il existe tout de même une légère pente naturelle des terrains en direction de la mer. Cela permettrait également d'apaiser les craintes des conchyliculteurs, très sensibilisés aux problèmes d'environnement à la veille du classement des zones conchylicoles.

Des démarches en vue de traiter le problème de ces boues sont d'ailleurs en cours selon les indications de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Laboratoire côtier DEL

G. THOMAS

Copies - DDAM 17
- DSV 17
- DDASS 17
- DEL/QR Nantes
- DEL/QM Nantes
- DEL/AA Brest
- Labo côtier DEL La Tremblade